Département de SEINE-ET-MARNE

Commune de SAINT SOUPPLETS

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIÈCE N°3 : PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Révision du PLU
Document arrêté le : 11 septembre 2023
Document approuvé le : 12 avril 2024

Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES

Urbanisme, Environnement, Déplacements

Siège social : 23 rue Alfred Nobel - 77420 Champs-sur-Marne
Tel : 01.64.61.86.24 - Email : contact@ingespaces.fr

SOMMAIRE

- **CONFORTER LA FONCTION DE POLARISATION DE SAINT SOUPPLETS**

- **PERMETTRE AUX SULPICIENS D'ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ**

PRÉAMBULE

Conformément à l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Dans ce cadre, le PADD définit la stratégie globale d'aménagement, de développement et de préservation du territoire communal dans une logique de développement durable, et en compatibilité avec les documents supra communaux tels que le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France.

La réflexion a été menée, suite au diagnostic communal, en examinant le territoire au travers des grandes thématiques suivantes :

- le développement de l'habitat,
- les équipements,
- le développement économique,
- les transports et déplacements,
- l'environnement et le paysage.

Ainsi, deux grandes orientations générales pour l'avenir de la commune sont déclinées dans ce document :

- **CONFORTER LA FONCTION DE POLARISATION DE SAINT SOUPPLETS**
- **PERMETTRE AUX SULPICIENS D'EVOLUER DANS UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ**

Ces orientations seront mises en œuvre dans un souci de développement durable, prenant ainsi en compte les trois piliers que sont la préservation de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.

CONFORTER LA FONCTION DE POLARISATION DE SAINT SOUPPLETS

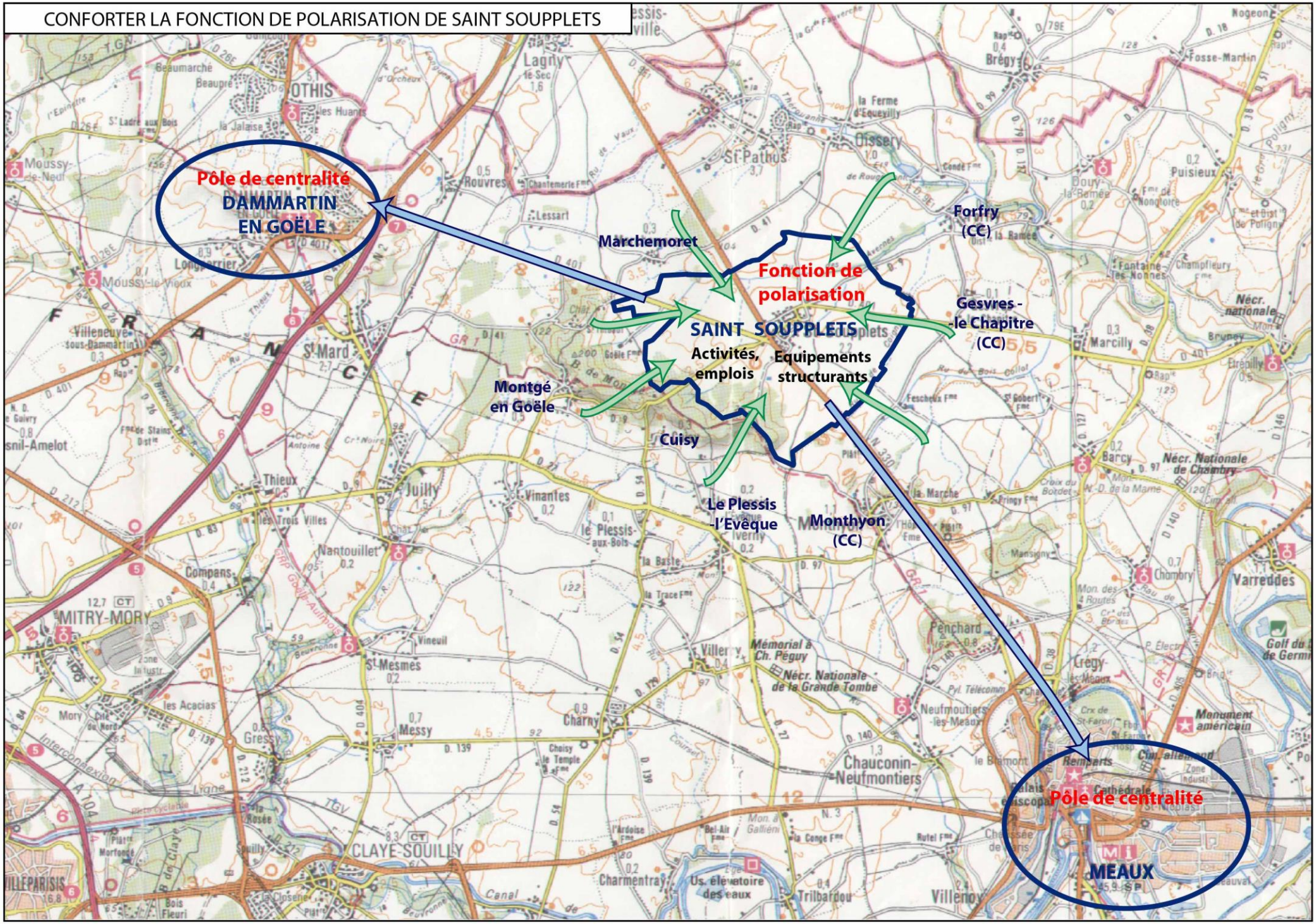

CONFORTER LA FONCTION DE POLARISATION DE SAINT SOUPPLETS…

Saint Soupplets exerce une fonction de polarisation à l'échelle des communes limitrophes, grâce aux nombreux équipements de qualité qui existent sur son territoire mais grâce aussi aux nombreux commerces, services, activités artisanales et industrielles et emplois qui y sont offerts.

L'objectif est de conforter cette fonction afin de permettre à tous les habitants du secteur de bénéficier d'un niveau d'équipements, de services, d'activités et d'emplois satisfaisant dans un souci de maintenir le « couple » population/emplois.

- . . . EN POURSUIVANT LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- . . . EN CONSOLIDANT LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS
- . . . EN LIMITANT L'OFFRE DE LOGEMENTS AU SEIN DE L'ESPACE URBANISE EXISTANT

POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Conforter la fonction de polarisation de Saint Soupplets

Afin de pérenniser le dynamisme économique et l'offre d'emploi sur la commune en tirant parti d'une localisation géographique stratégique (bonne desserte routière, proximité de l'aéroport de Paris Charles de Gaulle,…) et de la polarisation de Saint Soupplets sur les espaces alentour (présence d'un bassin de main d'œuvre à proximité…), il est nécessaire :

- de renforcer l'attractivité des zones d'activités existantes et de poursuivre leur développement de façon mesurée,
- de développer l'offre commerciale et de services,
- de préserver l'activité agricole.

Renforcer l'attractivité des zones d'activités existantes et poursuivre leur développement de façon mesurée

Il s'agit :

- de prévoir une extension mesurée de la zone d'activités au Sud (entre la rue de l'Inte et l'emprise de l'activité existante liée à l'exploitation de la carrière) sur 4,7 ha environ et de conforter à l'Est, la zone du Logis Vert
- de développer une offre de services communs pour les entreprises (par exemple restaurant inter-entreprises, mutualisation de services de base pour les jeunes entreprises et les très petites entreprises,…)
- d'améliorer le traitement des espaces publics des zones d'activités situées à l'Ouest de la RN 330 (aménagement paysager, réfection de voirie, etc…)
- de tendre vers un niveau élevé de qualité environnementale pour l'aménagement de l'extension de la zone d'activités au Sud,
- d'assurer le maintien et le développement de l'activité industrielle de fabrication de plâtre et dérivés avec la poursuite de l'exploitation de la ressource gypsifère d'intérêt national et européen en garantissant le retour des sols à une vocation naturelle ou boisée au fur et à mesure de l'avancement de la remise en état après exploitation de la carrière,
- d'améliorer les transports en commun et les liaisons douces vers les zones d'activités existantes et leur extension.

Développer l'offre commerciale et de services

Rue du Général Maunoury, principale rue commerçante du centre

Le commerce joue un rôle important dans l'économie et l'animation locale puisqu'il offre un élément supplémentaire de vie et d'attractivité pour les habitants. Il est donc essentiel, afin de conforter la fonction de polarisation de Saint Soupplets, d'y assurer la pérennité et le développement de l'offre commerciale et de services.

Pour ce faire le PLU s'attachera à créer des conditions réglementaires favorables :

- au maintien des commerces et services de proximité existants ainsi qu'à leur développement dans le centre-bourg (notamment dans le cadre de la reconversion éventuelle à terme des corps de ferme),

- au développement de commerces au droit du pôle commercial et médical de la RN 330, de manière à conforter le centre commercial Gallieni et à diversifier l'offre commerciale.

Préserver l'activité agricole

Le développement de l'activité économique sur la commune de Saint Soupplets passe également par la pérennisation de l'activité agricole en :

- Préservant les espaces agricoles présents sur le territoire, à l'exclusion des espaces prévus pour l'extension de la zone d'activités au Sud,

- Permettant aux activités agricoles de se développer si nécessaire.

CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Maintenir et développer les espaces dévolus aux équipements collectifs

Collège Nicolas Tronchon

Afin de conforter la fonction de polarisation de la commune et de permettre à tous les habitants du secteur de bénéficier d'un bon niveau d'équipement, il est nécessaire de maintenir et développer les espaces dévolus aux équipements collectifs pour répondre aux besoins générés par la croissance de la population.

Dans ce cadre, il s'agit de permettre l'extension de la maison médicale et de conforter l'école élémentaire si cela s'avère nécessaire.

En fonction des besoins ultérieurs, d'autres équipements pourront être implantés au sein du bourg, dans le cadre de la reconversion éventuelle à terme des corps de ferme, mais également au sein des espaces d'équipements existants.

Maintenir et développer un bon niveau d'accès aux communications numériques

En 2021, l'ensemble des technologies ADSL (ADSL, ADSL+ et ADSL2+) est disponible sur le territoire de Saint Soupplets. La volonté est d'aujourd'hui de poursuivre l'amélioration des communications numériques sur le territoire par le biais du développement du très haut débit (courant 2022-2023).

Optimiser les réseaux d'énergie

La commune souhaite optimiser les réseaux d'énergie notamment :

- En réduisant les besoins énergétiques de la commune (réduction de la consommation énergétique des bâtiments…)
- En augmentant la part des énergies renouvelables injectées dans ces-dit réseaux.

Par ailleurs, dans le cadre des opérations de développement urbain, la mise en place de réseaux d'énergie sera étudiée.

LIMITER L'OFFRE DE LOGEMENTS AU SEIN DE L'ESPACE URBANISE EXISTANT

Conforter la fonction de polarisation de Saint Soupplets

Après avoir connu un fort développement démographique entre le début des années 70 et le début des années 90, la commune de Saint Soupplets a ralenti cette croissance et a davantage privilégié le développement économique avec un succès notoire. Depuis, sur les dernières années écoulées, un programme important de développement d'habitat, en continuité urbaine au Sud-Est du bourg, a permis de rééquilibrer le « couple » population/emplois avec la réalisation d'environ 154 logements. Ce programme a favorisé la mixité sociale et générationnelle en mêlant la construction de 32 logements individuels, 42 logements collectifs répartis dans 4 bâtiments et 80 logements au sein d'une résidence intergénérationnelle. Désormais, la volonté municipale est de maintenir le « couple » population/emplois.

Et cela, dans la mesure où le développement de l'habitat sur la commune de Saint Soupplets est fortement contraint. En effet, il est soumis au respect des dispositions du plan d'exposition au bruit (PEB) de l'aérodrome de Paris Charles de Gaulle. La majorité du territoire urbanisé de la commune est située en zone C du PEB, à l'intérieur de laquelle ne sont autorisées que les constructions individuelles non groupées et n'entraînant qu'un faible accroissement de la population.

Accueillir un habitat résidentiel limité au sein du tissu urbain

La présence de quelques espaces libres résiduels dans le tissu urbain du village et de renouvellement urbain permet d'y envisager l'accueil d'un habitat résidentiel qui sera limité en raison des contraintes liées au PEB. Le potentiel de création de logements à l'intérieur de l'espace urbanisé est ainsi estimé à une vingtaine de logements.

Habitat individuel groupé, implanté autour du square du logis vert

Habitat individuel groupé, rue de la croix des charmes

La population communale devrait ainsi atteindre environ 3600 habitants à l'horizon 2030.

PERMETTRE AUX SULPICIENS D'ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ …

- . . . EN PRÉSERVANT ET VALORISANT LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT
- . . . EN ADAPTANT LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS DANS L'OPTIQUE D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

PRESERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

Préserver l'identité patrimoniale de Saint Soupplets

La préservation et la valorisation du cadre de vie passent notamment par la préservation de l'aspect traditionnel des secteurs anciens et la protection du patrimoine local.

Préserver l'aspect traditionnel des secteurs anciens implique notamment :

- d'établir des règles pour la construction des nouveaux bâtiments (mode d'implantation par rapport aux voies, forme de la construction, aspect extérieur, clôtures) en phase avec le bâti traditionnel et les formes urbaines existantes.
- de protéger au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du Code de l'Urbanisme le patrimoine bâti de grande valeur et le patrimoine non bâti paysager, historique, qui font la richesse de la commune et notamment :
    - l'église paroissiale du XVe siècle,
    - la chapelle Saint Leu,
    - le château de Maulny (actuel hôtel de ville),
    - l'ancien hôtel de ville - (bureau de Poste),
    - le lavoir,
    - Siège de l'ancienne Communauté de communes.

Hôtel de ville (château de Maulny)

La Poste

Eglise paroissiale

La commune envisage d'ailleurs, dans une volonté d'amélioration du cadre de vie, de réaménager le parvis de la Mairie.

Préserver ou améliorer la qualité des entrées dans la commune

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

Les entrées dans le bourg jouent un rôle central dans la perception du territoire et la qualité du cadre de vie. C'est pourquoi il convient de préserver la qualité de ces espaces. A Saint Soupplets, sept des huit entrées de ville sont globalement de bonne qualité et ont bénéficié d'un traitement paysager et urbain adapté :

- Les deux entrées de ville situées au Sud-Est et au Nord-Ouest de la RN 330,
- L'entrée de ville Ouest au droit de la RD 401,
- L'entrée de ville depuis la RD 9 à l'Ouest du bourg,
- L'entrée de ville à l'Est au droit de la RD 401,
- L'entrée de ville à l'Est depuis la RD9.

Toutefois, l'entrée de ville secondaire depuis la route d'Oissery au Nord du territoire est peu aménagée et peu intégrée du fait de l'absence de végétation. L'amélioration de cette entrée de ville passe notamment par la réalisation d'un traitement particulier à dominante végétale.

Entrée Sud-Est (RN 330)

Entrée Est (RD 401)

Entrée Nord-Ouest (RN 330)

Objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain

La ville de Saint Soupplets s'est développée au fil du temps par un étalement progressif sur les espaces agricoles et naturels. Désormais, les évolutions règlementaires récentes en matière d'urbanisme liées notamment à la volonté de lutter contre le changement climatique et contre la consommation des espaces agricoles et naturels conduisent à adopter un modèle de développement urbain basé sur la limitation de la consommation de ces espaces.

Ainsi, l'objectif chiffré de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain est fixé à 6,15 ha dont 4,01 ha de terres agricoles consommées dédiés aux activités économiques.

Néanmoins, cette consommation d'espace est nécessaire car la municipalité envisage d'étendre l'urbanisation, de manière optimisée, pour satisfaire son besoin de développement économique.

Préserver et conforter la trame verte et bleue et les éléments naturels et paysagers de qualité

Le concept de trame verte et bleue repose sur les éléments naturels de la commune et sur les corridors écologiques assurant une continuité entre ces différents espaces à l'échelon supra communal.

La trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en assurant la préservation et la remise en état des continuités écologiques, aussi bien terrestres (trame verte) qu'aquatiques (trame bleue). Cette démarche issue de la loi Grenelle II vise à mettre en place un réseau écologique national pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, s'alimenter, se reproduire et se reposer. La commune souhaite promouvoir au mieux la protection et la mise en valeur de cette trame verte et bleue identifiée sur les espaces naturels et agricoles de son territoire.

1. <u>Préserver les réservoirs de biodiversité et conforter les continuités tout en permettant l'exploitation de la carrière</u>

Dans sa partie Ouest, le territoire de Saint Soupplets comprend une partie des Monts de la Geôle qui s'étire vers le Nord et l'Ouest sur plusieurs communes. Dans le contexte de la plaine de France, cette butte boisée présente un intérêt paysager et écologique important, elle constitue à la fois une entité paysagère majeure, une ZNIEFF de type 1 «Butte de Montgé-en-Goële», et un bassin d'exploitation de gisement stratégique à l'échelle européenne et nationale pour le gypse.

Un plan de paysage et ressources, en concertation avec les acteurs locaux, a été mené à l'initiative de l'état. Il a pour but de prendre en compte à la fois : le patrimoine vert et paysager de la butte et la capacité d'extraction du gypse.

Le Bois des Sables est actuellement en cours d'extraction à ciel ouvert sur les communes de Saint Soupplets et de Cuisy avec une remise en état à vocation paysagère et écologique soit la restitution de la butte paysagère boisée au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation ainsi que la conservation d'une couronne boisée périphérique en limite avec la plaine agricole. La poursuite de l'exploitation vers le Nord-Ouest jusqu'au Bois de Saint Soupplets devra s'effectuer dans des conditions similaires en prenant en compte notamment les dimensions écologiques et paysagères majeures du site.

Le Bois de la Grange, situé le plus au Nord-Ouest, et les lisières Est et Nord du bois des sables et du bois de Saint Soupplets, en limite avec la plaine agricole, sont protégés et resteront boisés, afin d'assurer une transition paysagère avec la plaine agricole et de faciliter et de préserver le déplacement et le maintien des espèces animales et végétales.

La butte boisée de Montgé-Cuisy : ZNIEFF de type I

2. <u>Préserver les autres éléments constitutifs de la trame verte et bleue et du paysage</u>

Plusieurs espaces et éléments viennent renforcer la trame verte et bleue et fondent également l'identité paysagère de Saint Soupplets : la butte boisée de Montgé-Cuisy, la plaine agricole, les thalwegs, plusieurs alignements d'arbres et bosquets structurants….

Afin de préserver cette identité particulière, il convient :

- de préserver de toute urbanisation et mettre en valeur les espaces boisés, à enjeux écologiques certains tout en laissant la possibilité d'exploiter la carrière.

- de préserver la plaine agricole, élément paysager majeur et garant de la pérennisation de l'activité agricole sur la commune.

Afin de préserver l'identité paysagère de Saint Soupplets, il convient également :

- de préserver et mettre en valeur les thalwegs des rus des Avernes et du Gibot et les zones humides qui participent à la trame bleue, ainsi que différents alignements d'arbres, bosquets et arbres isolés qui constituent des lignes de force paysagère au sein de l'entité agricole.

- de préserver et mettre en valeur les espaces paysagers de respiration au sein de l'urbanisation (squares, parcs), notamment le parc communal qui renforce la place de la nature dans le bourg par son étendue et ses nombreux arbres de haute tige.

Thalweg du Ru du Gibot

Parc municipal

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

3. <u>Maintenir les ouvertures visuelles remarquables</u>

Il convient de préserver plusieurs ouvertures visuelles remarquables sur le bourg, la plaine agricole et les espaces boisés :

- depuis la RN 330 au Sud du bourg,
- depuis la RD 401 à l'Est,
- depuis la RD 9 à l'Ouest et à l'Est,
- depuis la voie communale n°2 (C.V de Saint Soupplets à Oissery) au Nord.

Plaine agricole et butte boisée

Ouverture visuelle depuis la RN 330 au Sud

Envisager un développement urbain respectueux de l'environnement et du paysage

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

La poursuite du développement de l'urbanisation doit se faire en harmonie avec l'environnement et le paysage.

Pour ce faire, il convient :

- d'assurer une transition paysagère de qualité entre les limites futures de l'urbanisation et l'espace agricole.
- de réaliser l'intégration paysagère de la poursuite de la voie de contournement.
- de prévoir, en accompagnement des transitions paysagères, un aménagement paysager au sein même de l'espace à urbaniser, favorisant un meilleur cadre de vie pour les usagers.

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS DANS L'OPTIQUE D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

La maîtrise de la mobilité est un enjeu important, notamment pour les raisons suivantes :

- l'accessibilité du territoire est un élément déterminant de son attractivité, et donc de son développement ;
- la bonne irrigation des différentes parties de la commune par les infrastructures de déplacements, et particulièrement par les réseaux de transports en commun, constitue un facteur d'égalité et de cohésion sociale en rendant la mobilité accessible au plus grand nombre ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre les différents modes de déplacements concourt à accroître la qualité du cadre de vie en favorisant une mobilité respectueuse de l'environnement.

Poursuivre la réalisation du contournement entre la RD 401 Ouest et la RN 330 Nord et adapter les infrastructures existantes

Les parties Sud et Est du contournement de la RD 401 ont été réalisées. La poursuite de ce contournement entre la RD 401 Ouest et la RN 330 Nord, permettra de reporter plus de trafic sur celui-ci et de réduire davantage le trafic et les nuisances dans la traversée du bourg sur la RN 330 et la rue Maunoury.

Poursuivre la réalisation de la voie de contournement, permet d'envisager la requalification progressive de la rue Maunoury et de la RN 330 (sur les sections traversant le bourg), contribuant ainsi à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du centre-bourg et de la zone commerciale Gallieni (en diminuant notamment l'effet de coupure produit par la RN 330). La circulation des engins agricoles sera assurée dans le cadre de l'évolution de ces voiries.

Il s'agit également d'adapter le réseau de transports en commun (itinéraires notamment) afin d'obtenir une bonne desserte de la future extension de la zone d'activités.

Préserver, mettre en valeur et développer le réseau de liaisons douces

Permettre aux sulpiciens d'évoluer dans un cadre de vie et un environnement de qualité

La commune de Saint Soupplets dispose d'un réseau important de liaisons douces qui permettent aux habitants de se déplacer facilement et en sécurité et qui relient les quartiers plus « récents » au centre-bourg.

Il convient donc de préserver, de mettre en valeur et de développer ce réseau de liaisons douces.

Cela implique :

- d'assurer en priorité un meilleur traitement des cinq liaisons douces identifiées par le Schéma Directeur d'Aménagement des liaisons douces de la commune de Saint Soupplets (identifiées sur la carte PADD),
- de poursuivre le maillage du réseau de liaisons douces en créant de nouveaux cheminements doux pour relier ceux existants,
- de constituer des circulations douces structurantes en direction de l'entité urbaine en développement (relier l'extension de la zone d'activités au reste du bourg)
- de développer une signalétique permettant aux habitants et visiteurs occasionnels de mieux connaître les cheminements présents sur la commune.

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

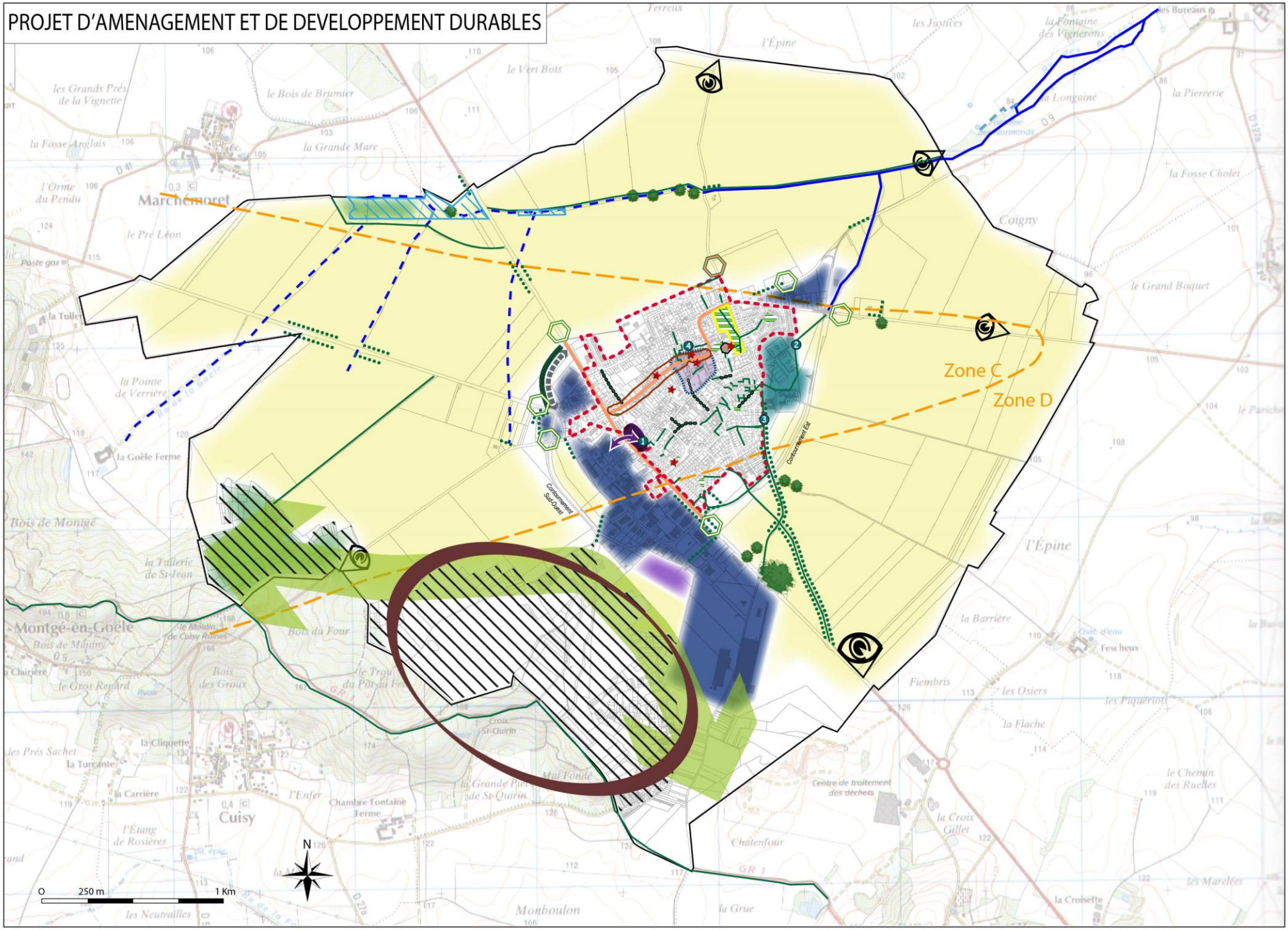

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

CONFORTER LA FONCTION DE POLARISATION DE SAINT SOUPPLETS

LIMITER L'OFFRE DE LOGEMENTS AU SEIN DE L'ESPACE URBANISE EXISTANT

Accueillir un habitat limité au sein du tissu urbain dans le respect du PEB

POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET CONSOLIDER LE NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS

Etendre la zone d'activités existante en prenant en compte les principes du développement durable

Renforcer l'attractivité des zones d'activités existantes (aménagement paysager, services aux entreprises...)

Poursuivre l'exploitation de la carrière tout en assurant la remise en état à terme de la butte boisée et du maillage doux

Préserver l'activité agricole

Développer à moyen-long terme un pôle commercial et de services en lien avec celui existant

Maintenir et développer l'offre d'équipement

Favoriser l'implantation de nouveaux équipements

1 - Extension du pôle médical
2 - City-stade
3 - Parcours de santé
4 - Extension de l'école

Affirmer la centralité du bourg (équipements, services, commerces)

CONTEXTE SUPRACOMMUNAL

Limite entre les zones C et D du PEB

PERMETTRE AUX SULPICIENS D'ÉVOLUER DANS UN CADRE DE VIE ET UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Préserver l'identité patrimoniale de Saint Soupplets :

Elément patrimonial ou architectural

1- Château de Maulny - actuel hôtel de ville
2- Eglise paroissiale du XVe siècle
3- Ancien hôtel de ville - (bureau de Poste)
4- Lavoir
5- Chapelle St Leu
6- Siège de l'ancienne communauté de communes

Améliorer localement le traitement des façades

Réaménagement du parvis de la Mairie

Préserver ou améliorer la qualité des entrées de ville

Préserver les entrées de ville de qualité

Améliorer l'entrée de ville au Nord du Bourg depuis la route d'Oissery

Envisager un développement urbain respectueux de l'environnement et des paysages

Réaliser l'intégration paysagère de la poursuite de la voie de contournement

Préserver et conforter la trame verte et bleue et les éléments naturels et paysagers de qualité

Préserver les réservoirs de biodiversité et conforter les continuités tout en permettant l'exploitation de la carrière

Préserver les réservoirs de biodiversité tout en permettant l'exploitation de la carrière et assurer la restitution de la butte boisée

Préserver et restaurer le corridor de la sous trame arboré tout en permettant l'exploitation de la carrière et assurer la restitution de la butte boisée

Maintenir les ouvertures visuelles remarquables

Ouvertures visuelles

Préserver les autres éléments constitutifs de la trame verte et bleue et du paysage

Espace boisé
Espace agricole
Cours d'eau (trame bleue)
Zone humide
Arbre isolé
Bosquet
Alignement d'arbres, haie
Parc du château de Maulny
Préserver des espaces de respiration au sein de l'urbanisation

ADAPTER LES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENTS DANS L'OPTIQUE D'AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT URBAIN

Poursuivre la réalisation du contournement entre la RD 401 Ouest et la RN 330 Nord (localisation indicative)

Requalifier la RD 401 (rue Maunoury) et la RN 330 dans sa traversée du bourg

Préserver et mettre en valeur le réseau de liaisons douces

Aménager les liaisons douces existantes dégradées

Développer le réseau de liaisons douces
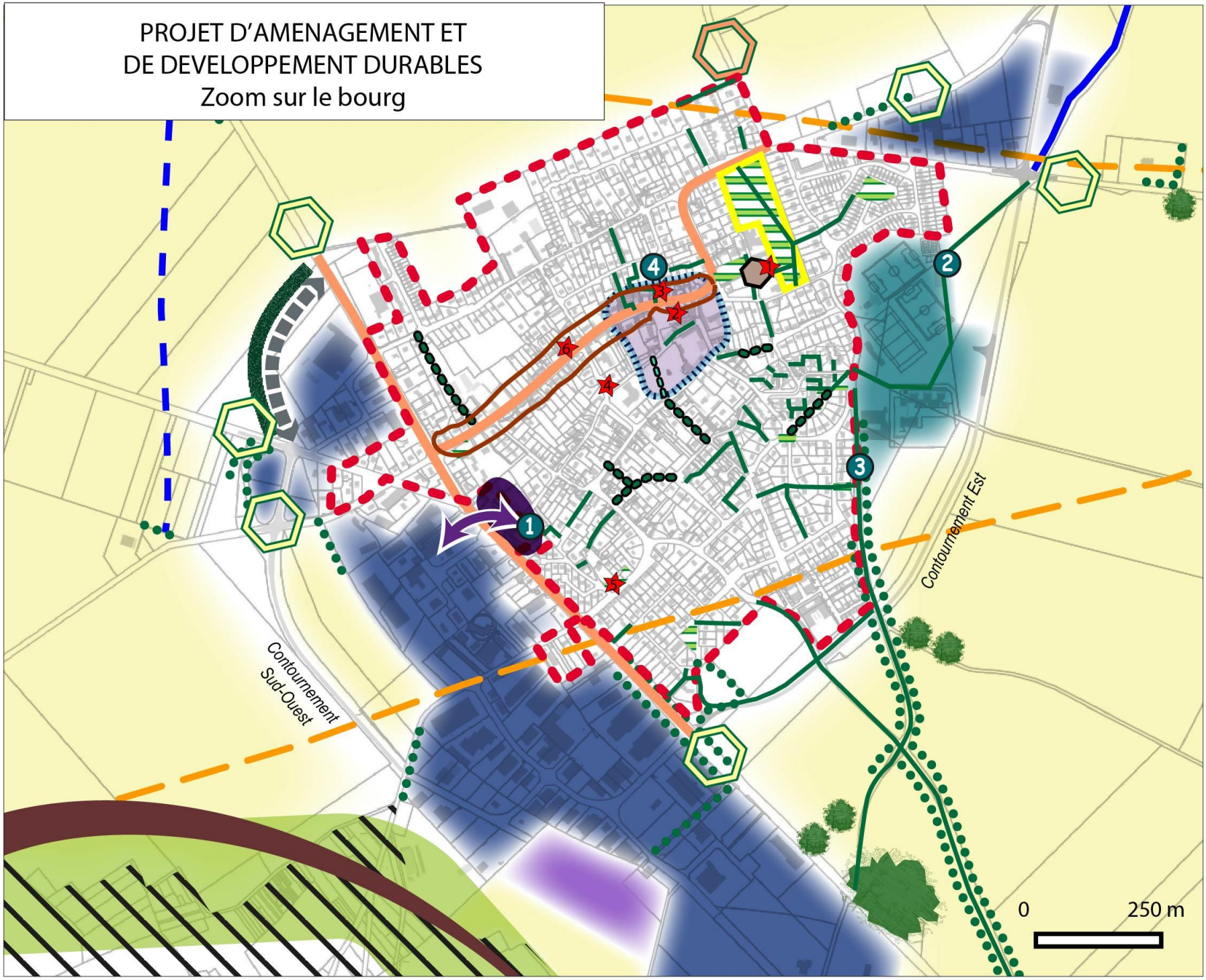
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES
Zoom sur le bourg